

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du mercredi 19 décembre 2018

Publié sur le site et mis à la disposition du public le mercredi 26 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESTRUEL, Maire.

Etaient présents :

M. DESTRUEL Daniel, Mme TRAULET Delphine, M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, M. DEVAUX Gérard, M. DRUMÉZ Vincent, M. RICARD Alain, Mme NORMAND Edith, Mme CHETTAB Carole, Mme DUCHAUSSOY Danielle, Mme THERON Bénédicte, M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice, M. DUBOIS Christian, Mme SIRE Guislaine, Mme DUMORTIER Paule, M. TÉTIER Pascal, Mme LAPORTE Martine.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur GROSJEAN Thierry qui donne pouvoir à Monsieur THOREL Michel
Monsieur RENOUX André qui donne pouvoir à Madame NORMAND Edith
Madame NICOLAS Jacqueline qui donne pouvoir à Monsieur RICARD Alain
Monsieur DELAPORTE Didier qui donne pouvoir à Madame TRAULET Delphine

Absent excusé :

Monsieur HOUYELLE Antoine

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Kandice DEPOILLY secrétaire de séance, le Conseil accepte à l'unanimité.

Il désigne Madame VIOLET Brigitte, secrétaire générale, auxiliaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Il s'agit du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2018.

Observations :

Monsieur DUBOIS tient à préciser qu'à propos des poubelles du cimetière, il conviendrait qu'elles soient vérifiées surtout lors des cérémonies officielles.

Madame SIRE rappelle que l'approbation du Compte-rendu de la précédente réunion ne figurait pas dans l'ordre du jour

Compte-rendu approuvé par 20 voix et 2 abstentions (Mme SIRE et M. DUBOIS)

2. CLOTURE DU BUDGET ZA

Vu la loi NOTRÉ en date du 07 août 2015,

Vu les biens restant à amortir ou non, sur la ZA de la Commune de Gamaches,

Vu les emprunts restant à rembourser,

Considérant que l'activité économique existant sur la Zone a été transférée à la Communauté de Communes Villes Sœurs (C.C.V.S),

Considérant qu'il n'y a plus d'activité économique sur les biens restants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le transfert de l'actif de la ZA vers le budget de la ville
- **DECIDE** de rembourser les emprunts restants dus sur le budget de la ville
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire

3. MAINTENANCE ASCENSEUR MAISON DE SANTÉ

Dans le cadre des travaux de construction de la Maison de Santé un ascenseur monte-malade a été installé.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ces travaux ont été réalisés par l'entreprise OTIS et qu'il convient de conclure un contrat de maintenance.

L'installateur propose un contrat d'une durée de 5 ans renouvelable pour un coût annuel de 1 429.20€ HT, soit 1 715.04 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire le contrat de maintenance avec l'entreprise OTIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

4. PARTICIPATION DU SYNDICAT DU GYMNASSE DU LYCÉE DU VIMEU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en date du 05 juillet 2011, le Conseil municipal avait accepté la proposition de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, de supprimer le Syndicat Intercommunal pour la gestion du gymnase du lycée du Vimeu.

Par conséquent, la Commune a cessé de payer les participations correspondantes.

Or, par courrier en date du 09 avril 2018, le Préfet a mis en demeure la Commune d'inscrire ces dépenses obligatoires au budget de la ville au titre des cotisations 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement des participations précisées ci-dessus au Syndicat du gymnase du Lycée du Vimeu
- **DIT** que les crédits pourront être prévus au BP 2019

5. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET VILLE

- Monsieur le Maire précise que suite au recrutement de plusieurs contractuels pour faire face aux différents congés maladie, les prévisions du BP 2018 ont été dépassées au chapitre 012 :

Il est proposé de :

- Augmenter le chapitre 012 de 10 000 €

Soient les modifications suivantes au BP 2018 :

- 678 - 10 000 €
- 6611 + 10 000 €

Modification approuvée à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire précise que suite aux frais liés à l'emprunt pour la MSP d'un montant de 1 655 € le chapitre 66 est en dépassement de 655 € :

Il est proposé de :

- Augmenter le chapitre 66 de 1 000 €

Soient les modifications suivantes au BP 2018 :

- 678 - 1 000 €
- 6688 + 1 000 €

Modification approuvée à l'unanimité des membres présents

- Monsieur le Maire précise que pour ordonner les écritures consécutives au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) il convient de prévoir les écritures au budget,

Soient les modifications suivantes au BP 2018 :

- 739223 (dépenses) + 33 000 €
- 73223 (recettes) + 33 000 €

Modification approuvée à l'unanimité des membres présents

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des dirigeants d'INTERMARCHÉ à propos de l'article de presse paru dans le Courrier Picard suite au refus de leur part de laisser libre accès à leur parking depuis la maison de santé.

Un nouveau débat s'engage.

Monsieur TÉTIER demande si un cahier de doléances est à la disposition du public en Mairie,

Réponse de Monsieur le Maire : oui, d'ailleurs plusieurs administrés l'ont déjà rempli.

Monsieur DEVAUX regrette une nouvelle fois le dépôt de fleurs fanées devant les conteneurs du cimetière et non dedans

Un débat s'engage.

Madame SIRE :

- Demande le passage de la balayeuse rue Jacquard
- Demande si les briquettes sur la façade de la maison de santé ont été refaites, réponse : oui
- Demande si le loyer a été fixé, réponse de Monsieur le Maire, tous les éléments ne sont pas encore connus, notamment sur la TVA.
- Demande combien de personnes empruntent la navette, réponse : 2 ou 3, elle suggère d'utiliser plutôt le Kangoo, réponse : les utilisateurs sont plus à l'aise pour monter dans la navette que dans le Kangoo.
- Adresse ses félicitations pour le colis de Noël aux personnes âgées

Madame TRAULET félicite les agents communaux pour leur investissement lors de la préparation du marché de Noël.

A ce sujet Monsieur le Maire remercie les membres de la commission animation.

Madame CHETTAB demande s'il est possible de connaître les retombées du Téléthon, réponse de Madame TRAULET : 3 050 € (pour la marche) et 1 158 € (par le Collège, information donnée par Monsieur TÉTIER)

Monsieur DUBOIS :

- Signale que la guirlande du sapin de la filature ne fonctionne pas
- Regrette le stationnement devant la barrière du gymnase, réponse de Monsieur THOREL : les associations sont régulièrement rappelées à l'ordre, néanmoins un courrier leur sera transmis avec menaces.
- Demande si la navette fonctionnera pendant les vacances, réponse de Monsieur DEVAUX : oui

Séance levée à 21H15

Vu le Maire,

